

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 3.50
Six mois . . . 2. —
Trois mois . . . 1.50
Etranger: Port en sus.

2.50 seulement
pour les Cercles, Hôtels,
Cafés, Restaurants et Coiffeurs.

NOUVELLISTE

VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 10 Ct.
Suisse 15 »
Etranger 20 »

Rédaction, Administration
Bureau du journal, St-Maurice
Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

L'origine et la fin d'un conflit

Nous recevons de M. Ch. de Stockalper, député, la lettre suivante :

St-Maurice, le 26 décembre 1905.

A la Rédaction du „Nouvelliste“

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Dans un but de pacification et dans l'espoir d'atténuer la polémique engagée autour du recours de St-Maurice entre personnes d'un même parti, dont chacun veut en juger les inconvénients, je m'étais contenté d'observer une stricte neutralité, capable de satisfaire les uns et les autres, dans ma réponse à la sommation qui m'avait été adressée.

Cela n'a, paraît-il, pas suffi ? Le 2^e alinéa du communiqué de la Chancellerie d'Etat vise mon recours, puis, officieusement, il a été déclaré, à une certaine presse, que le Conseil d'Etat avait décidé de ne pas interjeter appel. On peut conclure, de ces déclarations, que je suis responsable du retard signalé et des conséquences funestes qui en ont résulté.

Je me vois ainsi dans la nécessité de vous demander, M. le Rédacteur, l'hospitalité de vos colonnes pour me blanchir aux yeux de mes amis politiques de St-Maurice, comme d'aucun a essayé de le faire.

Mon recours contre les élections communales de St-Maurice du 11 décembre 1904 ayant été reconnu fondé par le Haut Conseil d'Etat, l'administration municipale en avait fixé la reprise au dimanche, 2 avril suivant. Un ordre du Conseil fédéral, devant lequel s'inclina le pouvoir exécutif du canton, tout en protestant contre l'ingérence fédérale dans une question relevant du domaine cantonal, suspendit *sine die* l'exécution de cette convocation.

La question fut ainsi portée, par nos adversaires politiques, devant le Haut Conseil fédéral.

Le Conseil d'Etat, par son Département de l'Intérieur, descendit de son fauteuil de juge pour prendre place au banc des parties, comme défenseur. Il avait si bien compris et accepté ce rôle que, lorsque le mémoire des radicaux lui fut adressé, il rédigea sa réponse sans me le transmettre ni même me consulter pour renseignements. Je disparaissais donc, tout en formant, bien entendu, les meilleurs vœux pour la confirmation du 1^{er} jugement.

Le Conseil fédéral porta son arrêté le 15 Août dernier déclarant fondé le recours de MM. Gross et consorts. Jamais la pensée ne me vint d'engager l'Etat à interjeter appel de cette décision, supposant que les considérants invoqués décollaient d'articles de lois sur les votations, dont l'esprit seul pouvait être différemment interprété, mais inattaquables quant au fond et au point de vue de l'équité.

Votre journal, le premier, m'apprit que cet arrêté était entaché de nullité, parce qu'il reposait sur une pièce, ou bien taxée de fausse et d'illégale, ou bien dont la conclusion tirée était tout à fait erronée. J'appris également, par oui-dire,

que le Conseil d'Etat s'inclinait devant la sentence et avait décidé de ne pas en appeler à l'Assemblée Nationale.

Je suppose, toutefois, que ce dernier n'avait pas eu le temps de prendre connaissance des motifs à l'appui de la décision fédérale, car ce fut quelques jours après que vous eûtes sonné l'alarme que je reçus, de M. le Conseiller d'Etat H. Bioley, une lettre dont j'extrai le passage suivant : *Si la relation publiée par le Nouvelliste dans son Nro du 9 sept. sous le titre « Une page d'histoire » revêt le caractère de l'authenticité, elle est de nature à modifier complètement l'opinion du Conseil d'Etat concernant l'adoption du recours Gross et consorts.* L'enquête le prononça.

En effet, l'unique considérant qui sert de base à l'arrêté fédéral et duquel est tirée la conclusion qui nous condamne repose sur une pièce que le jugement donne ainsi :

« Il résulte de toutes ces dispositions de loi que si les Frères Barman avaient à se plaindre du tableau électoral, la porte leur était largement ouverte pour revendiquer le droit de vote ; or, ainsi qu'il ressort d'une déclaration du bureau électoral, ils n'ont adressé aucune réclamation à aucune des instances prévues, et l'article 30 de la loi les déclare forclos. »

Cette pièce, personne ne voulait l'avoir vue ; cette déclaration, revêtue de signatures, l'Autorité compétente déclarait n'y avoir apposé aucun visa de légalisation. Etions-nous ainsi en présence d'une habile jonglerie, d'une mystification ? ou, ce document important avait-il échappé à la perspicacité des personnes chargées d'étudier le dossier adressé et d'y répondre ? Mystère ! Pouvions-nous nous soumettre à cette monstrueuse injustice ? Ne devons-nous pas réclamer la lumière et la réclamer avec d'autant plus d'instance que notre demande et celle de l'Etat au Département fédéral de Justice et Police, pour obtenir communication de cette pièce, recevait la même réponse que voici : « Nous avons l'honneur, etc. de vous déclarer que, selon l'usage constant, les dossiers sont retournés aux parties sitôt jugement rendu. Nous regrettons de ne pouvoir vous satisfaire. » Le seul moyen de mettre à jour cette machination était l'appel.

Il y eût unanimité dans notre camp pour insister respectueusement auprès du Conseil d'Etat de recourir aux Chambres sur ce que nous appelions un déni de justice, une iniquité, ou au moins pour obtenir l'éclaircissement du mystère qui enveloppait cette solution. Et, comme à ce moment, je reviens sur l'eau, je me demande de qui, de l'Etat ou de moi, devait partir le recours à l'adresse des Chambres fédérales. On parle de loyauté, je me dis s'il n'y avait pas aussi toute loyauté de la part de l'Etat à accepter notre supplique, alors qu'il était établi que la fameuse pièce figurait au dossier et que ce manque d'examen sérieux pouvait entraîner pour nous, parti conservateur-catholique de St-Maurice, la condamnation de notre très juste et très

fondée réclamation. Une étude minutieuse eût supprimé la polémique de ce jour, et par là tous les désagréments qui en sont la suite. Comme transaction, l'Etat a recouru autant que je le fis, mais, encore ici, surgit la discordance : je recourrais forcé de compte-à-demi, comme ma lettre, du 12 octobre en fait foi, mais non pas appuyé par ce simple « pour autant que de besoin. »

Voilà la cause du retard, j'en décline toute responsabilité. Amis lecteurs, lisez et jugez !

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

CH. DE STOCKALPER, député.

Voici le communiqué du Conseil d'Etat auquel fait allusion M. Ch. de Stockalper :

« En présence de la persistance mise par certain organe de la presse valaisanne à présenter sous un jour inexact les faits qui se sont passés à l'occasion du recours aux Chambres fédérales concernant les élections communales de St-Maurice, du 11 décembre 1904, le Conseil d'Etat nous charge de déclarer :

1. Que le recours qu'il a adressé aux Chambres fédérales contre la décision du Conseil fédéral, du 15 août 1905, n'a eu d'autre but que d'appuyer pour autant que de besoin le recours interjeté par M. Charles de Stockalper, au nom d'un groupe de citoyens de St-Maurice ;

2. Que ce dernier recours a été communiqué au Conseil d'Etat par lettre datée du 12 octobre 1905 ;

3. Qu'en séance du lendemain, le Conseil d'Etat a décidé de se joindre à ce recours et que communication de cette décision a été faite au Conseil fédéral le même jour par les soins de la Chancellerie ;

4. Qu'au surplus, un mémoire explicatif, d'ailleurs surabondant, a été présenté ultérieurement au Conseil fédéral pour être communiqué en temps voulu aux Chambres fédérales ;

5. Qu'il résulte de ce qui précède que le Chef du Département de l'Intérieur n'a encouru dans le cas aucune responsabilité personnelle, ni négligé aucune des mesures d'exécution dont il a été chargé.

Sion, le 21 décembre 1905.

Par ordre

Le Chancelier d'Etat

CH. ROTEN

A propos d'un article

Les polémiques sont pleines de surprises inattendues, et le lendemain est souvent bien différent de ce qu'était la veille.

Samedi, au moment où le *Nouvelliste*, pour le bien et pour la paix, tirait la barre sur les événements de ces jours, qui étaient soumis à l'arbitrage de M. Ch. de Stockalper devant lequel nous nous inclinions complètement, la *Gazette* et l'*Ami du Peuple* publiaient une très longue lettre du Rév. Père Alexis, que les journaux, paraît-il, tourmentent à certains jours.

Ce bon Père est le propre fils de l'honorable

conseiller d'Etat, chef du Département de l'Intérieur. Il est religieux dans un ordre que nous ne nommerons point parce que nous l'aimons trop pour le mêler bêtement à nos passagères discordes.

Cette lettre, nous l'avions reçue au *Nouvelliste*, mais comme elle ne portait pas l'approbation du supérieur, nous nous étions refusés à l'insérer.

Car aucun journaliste catholique n'a le droit de publier des articles émanant de religieux, sans le *visa* régulier du Supérieur.

Or, ce *visa*, le Père Alexis ne l'a pas eu, pour l'excellente raison qu'il ne pouvait pas l'avoir, et sa lettre est tout simplement la lettre d'un pensionnaire.

Ce fait nous dispense de l'analyser et de la réfuter. Il n'y a rien, d'ailleurs : c'est, à notre égard, un tissu d'exagérations voulues pour nous faire dire des choses que nous n'avons pas dites et pas davantage pensées ; c'est, d'un autre côté, le mauvais goût d'un fils qui met toute la vaisselle de la famille sur la table pour montrer qu'elle est riche.

C'est tout de même drôle que cette insistance que l'on met à convaincre le public que nous cherchons à démolir l'honorable chef du Département de l'Intérieur, car, enfin, de deux choses l'une : Ou le *Nouvelliste* a une puissance formidable, ou le fort auquel on veut qu'il s'attaque est devenu faible.

Ni l'une ni l'autre de ces suppositions sont exactes.

Le *Nouvelliste* n'a aucun pouvoir sur la politique cantonale, et la grosse colonne gouvernementale qu'est M. Bioley, n'a heureusement rien perdu de sa solidité. Au reste, s'il fallait un appui, nous serions, les premiers, à l'apporter... et cela sans penser aux deux poches de notre gilet, comme il y en a tant.

L'honorable M. Bioley sait, d'ailleurs, parfaitement cela, et il ne peut que désapprouver cette véritable chasse au journaliste, qui dure depuis une semaine, comme il désapprouvera l'article de son révérend Père de fils, car dans son grand fonds religieux et dans son humilité, il s'applique, à n'en pas douter une minute, le mot de l'Evangile :

« *Même après avoir fait tout le bien possible, je me regarde comme un serviteur inutile.* »

Quant au Père Alexis, lui pardonnant d'un cœur chrétien toute la peine qu'il a voulu nous faire, nous l'engageons une autre fois, lorsqu'il voudra reprendre la plume, à relire l'inscription qui est au-dessus de la porte de son couvent : « *Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi. Je ne dois me glorifier que dans la croix de Notre-Seigneur-Jésus-Christ.* »

CH. SAINT-MAURICE.

A l'Etude

Le Conseil fédéral, dans sa séance de samedi, et sur les énergiques réclamations de notre Département de l'Intérieur a décidé le renvoi au Conseil d'Etat, pour plus ample examen, du dossier concernant les élections de St-Maurice.

Nous attendons, pleins de confiance, le résultat de l'enquête. C'est notre dernier mot.

Grains de bon sens

Devant la Crèche

Le peuple chrétien s'est agenouillé une fois de plus, au pied des autels, pour célébrer le mémorable anniversaire de la naissance du Christ. Dans le monde entier, avec la seule différence d'heure des méridiens, d'unanimes prières sont montées vers l'Infini, merveilleux acte de foi qui a réuni des millions d'âmes dans les éternelles espérances et a courbé les fronts devant l'enfant divin qui daigna, il y a vingt siècles, apporter au monde les célestes enseignements.

Cette fête de la joie et de la reconnaissance se sera ressentie en France des tristesses du temps. Les chants qui s'élevèrent en ce matin où l'étoile guida jadis les rois et les bergers vers la crèche du Sauveur furent plutôt des supplications.

Jamais, depuis de lointaines années, l'Eglise de France n'avait subi un assaut pareil à celui qui vient d'aboutir à la loi de séparation, et nous comprenons que les cœurs en soient attristés.

Combien, chez nos voisins, ne se sont ils pas demandé, en cette nuit sainte, s'ils verraient encore se dérouler les pompes de la liturgie et l'éclat des solennités cultuelles dans leurs temples livrés aux fantaisies d'un pouvoir pour lequel l'œuvre législative n'est qu'une arme de combat et d'étouffement de tous les sentiments religieux !

Ces choses-là se sont vues dans les siècles de persécution ; on les reverra, car la séparation n'est, elle aussi, qu'une étape après laquelle en commencera une autre qui s'attaquera aux doctrines et aux consciences.

Il faut se convaincre de ces choses pour envisager, avec courage, l'avenir qui se prépare et se disposer à lutter fermement.

La guerre au catholicisme en France n'est pas chose nouvelle ; les lois odieuses d'aujourd'hui ont été précédées de bien d'autres ; elles seront suivies d'autres encore, jusqu'au jour où les français triompheront, s'ils savent ne pas laisser le découragement envahir et abattre leurs âmes. La lutte sera pénible et longue, sans doute, mais d'autres, avant eux, ont su lutter et triompher.

Ils avaient puisé leur courage, comme nous devons le faire nous-mêmes, Suisses, auprès de la crèche symbolique où nous nous sommes agenouillés.

Des catacombes autour desquelles rôdaient les émissaires des Dioclétien, montaient aussi des Noëls de prières et de supplications, comme il y a cent ans, au fond des hallers, sous les chaumes abandonnés, s'élançait l'invocation des âmes. Puis vinrent les Noëls de triomphe, les Noëls joyeux par les nuits scintillantes, sous les voûtes des cathédrales dans la splendeur des apothéoses nationales, les Noëls de la foi rayonnante et glorieuse.

LES ÉVÉNEMENTS

Les émeutes en Russie — Fusillades et Barricades — Les morts et les blessés.

Il est impossible d'obtenir en ce moment une vue d'ensemble sur l'effroyable crise où s'abîme la Russie. Sur tel ou tel point de l'empire démesuré, les flammes d'incendie s'élancent aujourd'hui particulièrement hautes, pour y briller moins clair, demain, quand elles auront consumé les matières les plus inflammables. C'est ensuite ailleurs qu'on criera au feu. Après-demain, le sinistre reprendra sur son précédent théâtre.

Et ainsi de suite.

Ce qui peut sortir de cette fournaise, nul n'en sait rien. La direction a échappé au gouvernement. Aucune organisation révolutionnaire ne l'a saisie. L'empereur semble frappé de stupeur. Son rescrit du 30 octobre est encore venu trop tard. On voit mal ce qu'il peut pratiquement promettre de plus. Le comte Witte est

sans doute le plus surfait des hommes d'Etat. Son action paraît nulle.

C'est du côté de Moscou que se dirigent de nouveau les regards, car c'est là que la grève générale semble avoir trouvé le terrain le mieux préparé à une rapide extension. Il a suffi de la publication du manifeste du conseil des délégués ouvriers pour qu'elle se propageât avec rapidité.

Les fusillades

En effet, à Moscou, la lutte est terrible ; ce sont les événements communards de Paris en 1871 qui se renouvellent. Rien n'y manque, pas même les barricades.

Le nombre des victimes est incalculable. Une grande quantité de gens paisibles sont atteints.

Le tir de l'artillerie démolit les barricades et les maisons avoisinantes.

Les hôpitaux regorgent de blessés, tant militaires que civils. Beaucoup ont déjà succombé.

La foule a désarmé et maltraité un grand nombre de policiers et d'officiers.

Il est à remarquer que tandis que le centre de la ville est transformé en un véritable champ de bataille, les autres parties conservent un calme absolu.

La conférence tenue chez le gouverneur général a décidé de prendre des mesures de répression extrêmes, notamment de créer une milice urbaine subordonnée aux autorités.

Sur tous les points où des barricades ont été détruites, les révolutionnaires en ont construit de nouvelles.

Jusqu'à ce matin, on a compté 200 blessés. Le nombre des morts est toujours inconnu.

Une explosion de bombes a démolit la préfecture. Il y a plusieurs tués. Le préfet était au Kremlin.

Dans le combat livré autour des barricades environnantes, les soldats ont été victorieux.

Un massacre en Sibérie

Un terrible massacre a été commis par ordre des autorités militaires à Krasnoïarsk (Sibérie).

Des compagnies d'artillerie et d'infanterie ont cerné l'hôtel de ville, où 2,000 personnes étaient réunies pour discuter les mesures à prendre pour protéger les habitants contre les bandes de pillards qui pullulent dans la ville.

Les soldats ont tiré par les fenêtres, sans avertissement préalable. 120 personnes ont été tuées, 90 mortellement blessées et 500 plus légèrement.

5000 tués, 14 000 blessés

Jusqu'à lundi matin, le nombre des tués à Moscou est de 5000 ; il y avait 14,000 blessés.

Le combat continue.

On craint la famine.

Selon une seconde information, on tirait encore du canon dans plusieurs quartiers de Moscou, où les barricades sont défendues désespérément.

La gare terminus du chemin de fer de Koursk a été pillée, ainsi que de nombreux wagons chargés de provisions.

Nouvelles Etrangères

Attentat contre un cardinal. — Dimanche soir, à huit heures, au moment où le cardinal Casanas, archevêque de Barcelone, sortait de la cathédrale, un anarchiste a tenté de le poignarder ; un chanoine a pu faire dévier le coup en frappant l'agresseur au visage.

Cet anarchiste, arrêté par la police, a été trouvé porteur d'un revolver et d'une fiole de poison, qu'il se proposait d'absorber après son crime afin de se suicider.

C'est un ouvrier tisserand nommé José Salas Comas, âgé de quarante-neuf ans, chef du groupe anarchiste de Vich.

Dès que le gouverneur de Barcelone a appris la nouvelle de l'attentat dont avait été l'objet le cardinal Casanas, il est allé en personne interroger l'agresseur.

On a trouvé en possession de celui-ci

une lettre où il exposait le mobile de son acte et manifestait le dessein de se suicider après avoir commis son assassinat.

L'opinion générale est que cet attentat est le résultat de la lecture des accusations erronées que certains journaux ont portées contre le cardinal Casanas.

Celui-ci a été mêlé au mouvement catalaniste qui récemment a créé à Barcelone une agitation à peine calmée. C'est lui qui a demandé l'enseignement du catéchisme en langue catalane.

L'agresseur du cardinal s'est suicidé en absorbant du poison.

Chasse à l'ours en mer. — Le paquebot de Belfast amenait à Liverpool une grande ménagerie. Une tempête ayant éclaté, les animaux qui étaient à bord commencèrent à montrer une nervosité extraordinaire. Une grosse lame brisa le grillage d'une grande cage où se trouvait un ours polaire. La bête féroce se sauva sur le pont supérieur, mais une vague la jeta à la mer.

Les matelots détachèrent les canots de sauvetage et une véritable chasse commença. Après quelques péripéties mouvementées, on captura le fugitif.

Fatale méprise. — On écrit d'Ypres, Belgique :

La commune voisine d'Elverdinghe est sous le coup d'une vive émotion à la suite d'un drame mystérieux qui s'y est déroulé l'avant-dernière nuit.

Deux garde-chasse, faisant une ronde de nuit, aperçurent deux individus munis d'une lanterne s'avancer dans leur direction. Ayant pris ces derniers pour des braconniers chassant au bac, un des gardes leur cria de s'arrêter. Mais les mystérieux personnages continuèrent leur marche en avant. Alors un des gardes déchargea son fusil et les deux individus s'affaiblèrent en poussant des cris de douleur. Ils avaient été atteints mortellement par la charge de plombs. Les gardes s'empressèrent autour des deux victimes qui furent reconnues pour les fils du fermier Mattor, demeurant dans le voisinage.

Les gens de cette ferme étant accourus également au bruit des appels au secours, le mystère fut bientôt éclairci.

Les fils Matton s'étaient mis en embuscade derrière une meule pour surveiller un champ de navets qui était dévasté depuis quelques nuits par des maraudeurs. A certain moment, les jeunes gens, ayant entendu causer dans le voisinage, étaient sortis de leur cachette, munis d'une lanterne allumée. C'est à cause de cette lumière que les garde-chasse avaient pris les jeunes gens pour des braconniers.

L'état des victimes est désespéré.

Le garde qui a tiré a été arrêté.

Le banditisme aux Etats-Unis. — On mande de New-York :

Le brigandage fait des progrès incessants aux Etats-Unis.

C'est ainsi que six hommes masqués, venus on ne sait d'où, ont fait une subite apparition à Suffield, petite ville du Connecticut.

Ils ont fait irruption dans la banque, ont ligotté un gardien et un enfant et ont fait ensuite, avec des cartouches de dynamite, sauter le coffre fort. Dans leur hâte, ils ont négligé un tiroir qui contenait plusieurs milliers de francs, et se sont enfuis avec ce qu'ils avaient trouvé dans le coffre-fort, 250,000 francs à peu près, en titres nominatifs, partant peu négociables.

La présence des brigands dans la petite ville avait terrorisé les habitants, et pas un d'eux n'a osé se montrer, quand on a entendu les détonations des cartouches de dynamite. La police elle-même n'a ouvert une enquête qu'après la fuite des bandits.

Mais les Américains ont l'habitude de trouver vivement des remèdes aux inconvénients qui leur arrivent ; ils sont décidés à mettre un terme à ces attaques de trains incessantes et aux pillages répétés des petites banques.

C'est ainsi que la Compagnie des chemins de fer du Pacifique vient de prendre une mesure originale : elle a créé

un train spécial pour la chasse aux brigands.

La locomotive est tenue sous pression nuit et jour ; une escouade de dix hommes bien armés est placée, avec des chevaux, dans un wagon, les hommes pouront ainsi continuer à cheval leur poursuite pendant plusieurs jours, car des vivres comprimés sont dans le paquetage. Dès qu'il y aura alerte, le train filera à toute vapeur vers l'endroit signalé.

Nouvelles Suisses

En vacances ! — Les Chambres fédérales se sont séparées samedi, non pas pour avoir épuisé la liste de leurs tractanda — cette liste n'est jamais épuisée et elle va s'allongeant d'année en année à mesure que de nouvelles compétences sont données au pouvoir central — mais parce que les fêtes de Noël mettent toujours un terme à la session de décembre. Une session de printemps est déjà fixée au 19 mars. Les sessions, autrefois extraordinaires, de printemps et d'automne tendent de plus en plus à devenir la règle.

Chèques et virements postaux. — Du Grütli de Lausanne :

Simple réforme administrative, diront quelques-uns. — A mon sens, il y a plus que cela dans le service nouveau qui doit être inauguré le premier janvier prochain. Il représente un morceau — oh, un très petit morceau de révolution sociale.

Voici le fonctionnement du nouvel organisme :

Toutes les personnes qui manient quelques fonds, — commerçants et industriels petits et gros, paysans, maîtres de métiers, caissiers d'associations de tous genres, employés et fonctionnaires, — pourront désormais se faire ouvrir un compte-courant à la poste et effectuer tous paiements entre eux, sans emploi de numéraire. Il suffira d'aviser l'administration qui transférera la somme du compte de l'un au compte de l'autre par un simple passage d'écriture, qui ajoutera, par exemple, les cent francs que je dois à mon propriétaire au compte de celui-ci, et diminuera le mien d'autant. C'est le virement.

Pour faire un paiement à un individu ayant un compte-courant postal, si l'on n'en a pas soi-même, on versera sans frais la somme nécessaire au bureau de poste le plus proche ; cette somme sera inscrite au compte du créancier. De même le débiteur en compte avec la poste pourra envoyer à son créancier un bon (chèque) que ce dernier ira toucher au bureau de poste le plus voisin ou fera porter à son compte s'il en a un.

En deux mots, la poste fera mouvoir les fonds du payeur et du payé en compte avec elle sans déplacement de numéraire ni de billets de banque, par de simples écritures. Ce sera à meilleur marché, plus prompt et beaucoup plus commode que le mandat et le remboursement. Quoique le système existe ailleurs sous le nom de *clearing house*, il n'a nulle part, sauf erreur, le caractère populaire et général que l'administration fédérale cherche à lui donner. Ces *clearing houses* sont, en effet, des établissements financiers à base capitaliste fondés par des banquiers uniquement pour leur usage. La tournure spéciale que prend cette organisation dans notre pays est un avantage dû à nos institutions démocratiques.

Le vieux tilleul de Fribourg. — Mardi soir, le Conseil général de Fribourg a décidé, par cinq voix de majorité, de supprimer le vieux tilleul de la ville pour faciliter la jonction de la nouvelle route des Alpes avec la rue du Tilleul et la place de l'Hôtel de Ville.

La population espère que le Conseil d'Etat ne ratifiera pas cette décision qui constitue un acte de vandalisme historique, le vieux tilleul de Fribourg ayant été planté, d'après la tradition, à la nouvelle de la victoire de Morat, en 1476.

J. Girod, Monthey

Bel assortiment d'articles pour la saison.
Bas, chaussettes, caleçons, camisoles, maillots, gilets de chasse, figaros; pélerines pour messieurs et pour dames.

Couvertures pour lits: toile pour draps, fils et coton.

En solde: des babouches et des jouets.
Articles pour ensevelissements: Rubans, crêpes, cierges, couronnes mortuaires.

Atelier de photographie



A. MARTIN, BEX

Portraits en tous genres

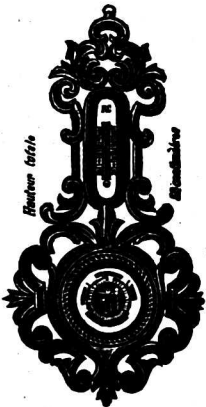
L'atelier bien chauffé est ouvert tous les jours, à l'exception des 25 Décembre et 1er Janvier.

Grand et beau choix de cartes postales artistiques.

Album pour cartes postales et photographies
Fournitures générales pour la photographie
Appareils d'occasion.

Belle et utile étrenne

BAROMÈTRE anéroïde - holostérique avec **THERMOMÈTRE** de comparaison.



Garantie indéfinie pour rigoureuse exactitude.

Chaque baromètre est envoyé réglé, il suffit d'indiquer dans quelle localité il doit séjourner.

Afin d'en faciliter l'achat à toute personne honorable et pour lui donner une garantie réelle et toute satisfaction on peut ne payer que la moitié comptant et l'autre moitié 2 mois après s'être assuré de l'exactitude des deux instruments.

Hauteur 50 cm. **Prix 16 fr., franco**
Aug. Joannot-Perret
Technicien à NYON

Pour cause de cessation de commerce

Liquidation générale

dès le 25 août de tous les articles en magasin tels que

CONFECTION POUR HOMMES et DAMES

Etoffes, Draperie, Lingerie, Bonneterie Soierie, Mercerie, Articles p. enfants, etc.

Rabais extraordinaire
AU PETIT PARIS, BEX

Avant d'acheter un **Appareil de projection** toute personne soucieuse de ses intérêts demandera le catalogue de la maison

PAUL SAVIGNY & Co
Fabrique d'articles pour photographie et projection
Fribourg (Suisse)

Téléphone Catalogue gratis et franco

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie
Paul ROY
MONTHEY

Omega Zénith
Le magasin le mieux assorti et vendant le meilleur marché. Tout achat est garanti sur facture: Machine à coudre. Vélocipèdes.

Vente par à compte au personnes solvables.
Réparations en tous genres, soignées et garanties
Sur demande on envoie à choix.

Alliance massive 18 carrats
Horlogerie monumentale. Eglises, Collèges, Fabrique etc.
Prix et devis sur demande

L'AGRICULTURE FAIT LA RICHESSE DES NATIONS



Une montre de précision est nécessaire à tous
L'Union des Horlogers de la Chaux-de-Fonds livre directement au consommateur:

Une montre de précision, garantie 5 ans: Le Chronomètre de l'Agriculteur: Boîtier: ciselé, façon vieux argent, dessin vraiment artistique, comme le cliché. Mouvement: à ancre, 15 rubis, spiral breguet, levées, visibles, double plateau. Réglage soigné.

Prix de la montre fr. 30
Conditions de paiement: Fr. 15. — contre remboursement en recevant la montre et fr. 5. — payable chaque mois suivant.
Au comptant: fr. 25 contre remboursement.

Adressez les commandes à

L'Union des Horlogers La Chaux-de-Fonds

Grand choix en montres pour hommes et dames
P. S. Nous reprints en retour tout envoi ne donnant pas entière satisfaction
Catalogue illustré gratis sur demande

NOEL! ETRENNES NOUVEL-AN!

Horlogerie — Bijouterie — Orfèvrerie — Optique

Henri MORET

Martigny-Ville



Grand choix de Montres or, argent, métal. Pendules, réveils, horloges

Riche assortiment de bijouterie: bagues, broches, boucles d'oreilles, colliers, sautoirs, bracelets, bourses, boutons de manchettes, etc., etc., en or, argent et doublé.

Chapelets et croix or et argent. — Cannes.

Spécialité de cadeaux d'orfèvrerie argent.

Jumelles — Baromètres — Thermomètres

Oméga — Montres de précision — Zénith

Prix tout-à-fait modérés

On envoie à choix



Lampe électrique de poche "Mentor,"

reconnue la meilleure lampe électrique. Une faible pression produit la plus belle lumière électrique, environ 5000 éclairages. Tout danger de feu écarté. Prix frs. 2,25 par pièce contre remboursement. Pile de rechange à l'usage de quelques mois fr. 1. — pièce. Catalogue de nouveautés électriques franco.

Au Jupiter, rue Bonivard, 12, Genève XVIII
Rabais aux revendeurs

Articles de très bon rapport, car tout le monde l'ayant vue fonctionner voudra acheter la lampe.

1906 Etrennes 1906

Au Grand Bazar Bex

On trouvera un choix complet d'articles en tous genres pour cadeaux:

Jeux et Jouts

Poupées, poussettes, meubles et lits pour les dites. Grand assortiment et à bas prix de jeux nouveaux. Chevaux, luges et patins. Tir Eureka. Nouveauté p. enfants et grandes personnes.

Chaises à transformation pour enfants. Sacs d'école Bijouterie fantaisie. Cadres pour photographies. Glaces et miroirs.

Maroquinerie

Porte-monnaie, porte-feuilles, Sacs de dames, de voyage etc. Buvards, boîtes à gants, à cravates, à mouchoirs, à cols, à bijoux etc. Nécessaires à ouvrages. Albums pour photographies et cartes postales.

Articles pour fumeurs

Pipes, porte-cigares et cigarettes en bois, écume et ambre. Cigares fins en boîtes de 25, 50 et 100 pces. Cigarettes fines grand choix.

Fauteuils et chaises en jonc. Corbeilles à ouvrage à papier etc. Table fantaisie. Cache-pots. Etagères. Boîtes de papeterie et quantité d'autres articles.

Bel assortiment de fourrures diverses.

Cartes de félicitations

5 0/0 d'escompte 5 0/0 d'escompte

Ferd. CHERIX & Cie Bex

Le magasin sera ouvert le dimanche 31 déc. 1905

Le soussigné expédie continuellement du bon **fromage maigre mûr** en pièces de 12 à 20 kg à 50 ct. le kg.

Rabais aux revendeurs

Expédition contre remboursement.

Se recommande.

W. BAUMANN, laiterie, Hüttwilen
près de Frauenfeld.

A vendre

Pour cause de départ à vendre un joli harmonium peu usagé. S'adresser à Paul CHESAUX, à Lavey-Village.

Affections des poumons

de la gorge, du larynx et asthme

Celui qui veut être débarrassé une fois pour toutes des douleurs pulmonaires ou du larynx, même les plus opiniâtres, celui qui cherche à se guérir de l'asthme même s'il remonte à une époque éloignée et semble incroyable, doit s'adresser à M. A. WOLFFSKY à Berlin, 79, rue Weissenburg. De nombreuses attestations offrent une garantie absolue de la puissance et de l'efficacité de cette médication. Brochure Gratuite.

VIANDE

Bons quartiers de vache et jambons, à prix très modérés, sont fournis par Maurice Rouiller boucher à Troistorrents.

Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 fr. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. — Lots principaux de fr. 600.000, 300.000, 200.000, 150.000, 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 10.000, 5.000, 3.000, etc. etc. seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Le prochain tirage aura lieu: le 31 décembre.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la

Banque pour obligations à primes à Berne.

Prêts D'argent sur signatures à long terme. Discretion. Ecrire l'hoir d'avances 7, rue Béranger, PARIS.

Comptoir

d'Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie

Paul Guillard-Dubois

Ex-Elève de l'Ecole d'horlogerie du Locle

Place du Marché

BEX

Mes ventes, comme prix, qualité, garantie, défient la concurrence.

Maison de confiance

Spécialité recommandée: (Chronomètre ouvrier)

Réparation soignée

Semi émail, reproduction d'après photographie pour broches, épingles, boutons, etc.

GAGNEZ 500,000 Francs

avec 5 francs, en achetant un titre PANAMA payable par mensualités, participant à 6 tirages par an:

20,331 Lots gagnants:

172 de 500.000 fr. 171 de 250.000; 343 de 100.000, 290 de 10.000, 390 de 5.000, 1.715 de 2.000, 17.150 de 1.000.

320 Tirages. Garantie 150 millions au Crédit Foncier

Premier Tirage: 15 Février 1905

Contre 5 fr. on devient seul propriétaire du titre avec droit à la totalité des lots; tout en étant assuré par le remboursement à 400 fr. de toucher le double des versements. Sécurité absolue. — Titres déposés au Crédit Lyonnais. Listes après tirages. — Ecrire de suite.

Banque française, 90, r. Hôtel-de-Ville Lyon

Vente au comptant et à crédit de toutes autres valeurs à lots et billets de loteries. — Notices gratuites. — Les ordres contre remboursement sont acceptés. Prix net au comptant: 140 fr.